

# Déclaration de sinistres pour assurance responsabilité civile



CITY BROKER

VERSICHERUNGS-KUNDENDIENST

City Versicherungs-Kundendienst AG • Länggassstrasse 7 • 3012 Bern • Téléphone +31 (0) 308 20-20 • Téléfax +31 (0) 308 20-21  
Courriel city@city-broker.ch

Assuré(e): Nom, prénom	Adresse		
Personne à contacter: Nom, prénom	No de tél., adresse courriel		
CCP ou compte bancaire	Banque/filiale		
Assureur	No de police		
Assujetti à la TVA <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
<b>Sinistre</b>			
Concerne la branche <input type="checkbox"/> RC entreprises <input type="checkbox"/> RC professionnelle <input type="checkbox"/> Assurance RC privé			
<input type="checkbox"/> RC bâtiment <input type="checkbox"/> RC du maitre d'ouvrage			
Date et heure du sinistre	Lieu du sinistre		
Rapport de police <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Poste de police _____		
Les faits, déroulement (description détaillée)			
Nom et adresse de l'auteur du sinistre			
Est-ce qu'il y a une faute de l'assuré, d'un membre de sa famille ou de son employé ? Si oui, pourquoi ? (indiquer le nom et l'adresse)			
Est-ce qu'il y a une faute de la part du lésé ou d'un tiers ? Si oui, pourquoi ? (indiquer le nom et l'adresse)			
Témoins: Noms, prénoms, no de téléphone et adresses des témoins			
<b>Lésion corporelle ou décès de personnes</b>			
Nom, prénom	Etat civil	Né(e) le	Adresse

Nom, prénom	Etat civil	Né(e) le	Adresse
Quel genre de lésion?		Nom / adresse du médecin ou de l'hôpital traitant	
<b>Destruction/dommages survenus aux objets tiers ou blessures ou perte d'animaux appartenant à des tiers</b>			
Quels objets ont été endommagés?		Nom / adresse du propriétaire	
Montant approximatif du dommage		En quoi consiste le dommage?	
Est-ce que les lésés font partie de la famille de l'assuré? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
<b>Remarques complémentaires /Signatures</b>			
Remarques			
Lieu, date		Rempli par	
Signature de l'assuré(e)		Signature de City Broker	
<p>L'assuré(e) autorise l'assureur à traiter les données issues du règlement du sinistre. L'assureur peut transmettre les données en vue de leur traitement à des tiers en Suisse et à l'étranger participant au contrat notamment à des co-assureurs et des réassureurs. En outre l'assureur est dans la mesure du nécessaire autorisé à requérir tous renseignements nécessaires auprès des autorités et des tiers et à consulter des dossiers administratifs et judiciaires. Cette autorisation est indépendante de la prise en charge du sinistre. L'assuré(e) a le droit d'exiger de l'assureur des renseignements sur le traitement des données qui le concernent et qui sont prévus par la loi. Le consentement au traitement des données peut être révoqué à tout moment. Par sa signature l'assuré(e) ou la personne ayant droit autorise les médecins traitants, les hôpitaux ou autres tiers nommément désignés à fournir à l'assureur ou à son service médical toutes informations en relation avec le sinistre et le règlement du sinistre et à cet effet délie expressément ces personnes de leur obligation de garder secret. En outre l'assureur est autorisé en cas de recours contre un tiers responsable à communiquer au tiers responsable ou à son assureur responsabilité civile les données requises pour faire valoir la prétention récursoire.</p>			